

- INTRODUCTION -

Les archives sont une source inépuisable de connaissance. Dans une période de difficile rapport au passé, présenter aux jeunes publics des documents originaux nous semble être un devoir, porteur de prise de conscience, de souvenir et de valeurs à partager.

Inscrit depuis 2014 dans le programme des commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, le service des Archives départementales de la Savoie a sélectionné une série de documents et a conçu des dossiers pédagogiques exploitables en classe, en atelier ou en ligne via le site www.savoie-archives.fr:

- Été 1914, la Savoie entre en guerre.
- *L'expérience combattante.*
- Les usines savoyardes dans la guerre.
- La Première Guerre mondiale vue par la presse savoyarde.

En 2018, pour compléter cet ensemble et clore la commémoration, les Archives départementales ont élaboré ce nouveau support pédagogique en lien avec l'exposition, *La Savoie dans la guerre 1914-1918*. La thématique choisie, la communication en temps de guerre, donne accès à des collections d'affiches et de placards d'information. L'originalité de ce projet réside dans l'angle d'approche puisque l'objectif est de valoriser les documents par le biais de leurs images et uniquement par ce biais. Ce dossier offre un rapport direct et vécu avec le document, plaçant le lecteur en immersion.

Ces archives publiques et ces fragments d'archives privées - reçus au cours des collectes réalisées depuis 2013 - fournissent un éclairage local. Sans être exhaustifs, ils nous donnent l'opportunité d'étudier des documents inédits et d'appréhender la vie locale pendant la guerre. Certaines des thématiques abordées sont inscrites dans les programmes scolaires.

Ainsi, **la vie à l'arrière** est richement illustrée de documents sur les pénuries et les réquisitions. Photos, affiches et dessins permettent d'aborder **l'engagement total de la nation** ainsi que **la solidarité** envers les soldats, les réfugiés ou les familles nécessiteuses. Des documents variés concernant l'ensemble du département permettent d'évoquer les difficultés du **vivre ensemble** pendant la guerre tandis que diplômes et médailles rendent **hommage aux combattants**. Enfin, **l'approche artistique** est rendue possible grâce à quelques œuvres – affiches et dessins - d'artistes locaux et nationaux

Afin de renforcer la portée pédagogique du dossier, les documents sont accompagnés de questionnements choisis en lien avec les programmes du primaire et du secondaire.

Pour une exploitation plus aisée, nous vous proposons:

- des questions de niveaux très variés,
- des informations complémentaires suivant les thématiques abordées,
- des liens vers des sites dédiés.

Pour compléter le dossier, les Archives départementales proposent aux établissements le prêt gratuit de l'exposition *La Savoie dans la guerre, 1914-1918*. Cette animation donne l'opportunité à l'enseignant de varier les situations d'apprentissage en suscitant la curiosité et l'intérêt des jeunes. Elle permet également d'amorcer la discussion et de sensibiliser sur les conditions de vie en Savoie et en France durant la guerre.

Nous espérons que ces propositions de médiation répondent à vos attentes dans la mise en œuvre de vos programmes ou de vos projets.

Sandrine Anglade Professeure du Service éducatif

page 2 | La Savoie dans la Guerre | page 3

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LA MOBILISATION GÉNÉRALE	
 I - La mobilisation des hommes A - Ordres et consignes de mobilisation B - Peut-on encore espérer la paix? C - Les conséquences immédiates de l'entrée en guerre D - Rompre l'équilibre des forces 	6 8 10 12
 II - La mobilisation des ressources dans l'économie de guerre A - Ressources matérielles B - Ressources financières C - Ressources économiques et sociales 	17 17 19 20
DEUXIÈME PARTIE : LES CIVILS DANS LA GUERRE	
I - La vie quotidienne à l'arrière A - Pénuries et ravitaillement B - Les souffrances des civils	23 23 30
II - Le «vivre ensemble» en temps de guerre A - Le contrôle de la population B - Vivre avec des étrangers C - Solidarité avec les soldats D - Solidarité avec les civils	31 31 33 35 39
TROISIÈME PARTIE : VERS LA PAIX	
 I - L'armistice est signé A - L'annonce B - La presse locale au diapason C - Réactions civiles, politiques et militaires 	44 44 45 46
II – Le retour de l'Alsace-Lorraine A - Discours de bienvenue B - L'Alsace vue par la France	50 50 51
III – La patrie reconnaissanteA - Hommages aux combattantsB - Médailles et souvenir	52 52 54
QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DES ARTS	58

Première partie

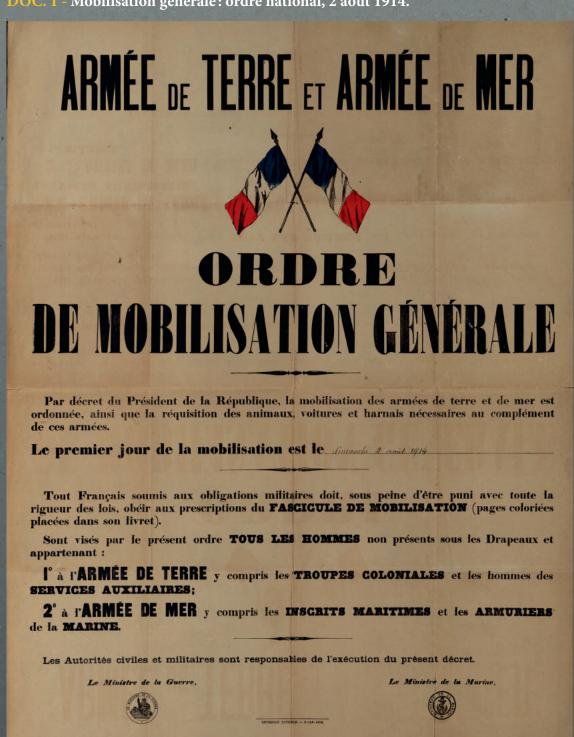
LA MOBILISATION GÉNÉRALE

page 4 | La Savoie dans la Guerre | page 5

I - La mobilisation des hommes

A - Ordres et consignes de mobilisation

DOC. 1 - Mobilisation générale: ordre national, 2 août 1914.



- 1) Présentez le document. Comment l'information est-elle diffusée à cette époque?
- 2) Quelles mentions prouvent qu'il s'agit d'un document officiel?
- 3) Qu'est-il demandé?
- 4) Qui donne cet ordre? Quels sont ses pouvoirs en ce domaine?

Mobilisation générale à Aix-les-Bains: avis municipal, 1er août 1914.

VILLE D'AIX-LES-RAINS AVIS RELATIF à la MOBILISAT

Le Maire de la Commune d'Aix-les-Bains,

Rappelle à ses Concitoyens que l'ordre ce mobilisation qui vient d'etre affiche tenr impose des devoirs auxquels leur patriotisme, comme leur intérêt, leur commandent de se

Les Militaires appartenant à l'ARMÉE ACTIVE, en permission, doivent rejoindre immédiatement; ils seront traités comme déserteurs s'ils n'obéissent pas immédiatement à cet ordre. Les hommes en congé de convalescence ou en congé de réforme temporaire peuvent rester dans leurs foyers jusqu'à l'expiration de leur congé. Les hommes de la Réserve, de l'Armée Territoriale et de la Réserve de l'Armée Territoriale

Les hommes de la Reserve, de l'Armée Territoriale et de la Reserve de l'Armée Territoriale doivent se mettre en route de manière à arriver aux jour et heure indiqués soit par leurs livrets, soit par leurs ordres individuels d'appel. Les hommes qui viennent de recevoir des ordres individuels portant une indication différente de celle du livret doivent se conformer à ces ordres et non à leur livret.

Il est rappelé que LES JOURS DE MOBILISATION SE COMPTENT DE MINUIT UNE MINUTE A 44 HEURES 59 DU SOIR, sans aucune interruption, résultant des Dimanuel conformer les des des maniers de se munic des rélements.

Il est recommandé à tout homme rejoignant les drapeaux, de se munir des vétements militaires dont il est détenteur, et, en outre, de deux chemises, d'un caleçon, de deux mouchoirs, de bonnes chaussures brisées aux pieds. Celui qui apportera une paire de chaussures en bon état et d'un modèle analogue à celui du brodequin réglementaire sans remboursé de la valons de se finite de chaussures en bon état et d'un modèle analogue à celui du brodequin réglementaire sera remboursé de la valeur de cetie chaussure. Afin d'éviter toute perte de temps, il est utile qu'il se fasse couper les cheveux ras

avant de partir.

Il doit emporter des vivres pour le nombre de jours indiqués sur son fascicule de mobilisation. Les hommes rappeles seront déclarés insoumis s'ils ne se conforment pas aux mesures prescrites par l'ordre de route contenu dans leur livret; ils seront, comme tels, punis de 2 à 3 ans de prison, puis de l'envoi aux compagnies de discipline; leurs noms seront affichés, pendant la durée

de la guerre, dans loutes les communes du canton.

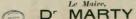
Le fait d'engager un Militaire à ne pas rejoindre immédiatement est puni D'UN MOIS A UN AN DE PRISON; celui de cache d'un insoumis, de l'employer à son service, d'un EMPRISONNEMENT qui peut atteindre SIX Les Militaires qui se trouveraient mala les et se croiraient dans l'impossibilité de partir devront faire prévenir le Maire dans le médecin, un Certificat constatant leur éta la journée; ils devront faire établir par le médecin, un Certificat constatant leur éta la journée; ils devront faire établir par le médecin, un certificat constatant leur éta la journée; ils devront faire établir par le santé.

Les Parents des Militaires qui sont abs ents de la Commune et qui n'ont pas fait une déclaration régulière d'absence à la Genda rmerie, sont invités à leur faire connaître la nécessité de reutrer immédiatement.

Le Maire d'AIX-LES-BAINS esp ère que ses concitoyens considéreront comme un honneur d'être rendus tous, à l'heure indiquée, aux points qui leur sont assignés. La Patrie est en danger : tous les hommes valides partent à la frontière. La Commune s'efforcera de venir en AIDE AUX FAMILLES DES MILITAIRES appelés sous les

Le plus grand calme est recommandé dans des circonstances aussi graves.





- 1) Quelles sont l'origine et la date de cette affiche?
- 2) Que risque celui qui ne rejoint pas immédiatement l'armée?
- 3) D'après les paragraphes 2, 5, 6, 7 et 9, quelles sont les consignes données en complément de l'ordre de mobilisation?
- 4) Quelles valeurs sont rappelées? Pourquoi?

page 6 | La Savoie dans la Guerre La Savoie dans la Guerre | page 7

B - Peut-on encore espérer la paix?

Proclamation de Raymond Poincaré, Président de la République: « À la Nation française », juillet 1914.

ATLA NATION FRANÇAISE

Depuis quelques jours, l'état de l'Europe s'est considérablement aggravé en dépit des efforts de la diplomatie. L'horizon s'est assombri. A l'heure présente, la plupart des nations ont mobilisé leurs forces. Même des pays protégés par la neutralité ont cru devoir prendre cette mesure à titre de précaution.

Des puissances dont la législation constitutionnelle ou militaire ne ressemble pas à la nôtre ont, sans avoir pris un décret de mobilisation, commencé et poursuivi des préparatifs qui équivalent en réalité à la mobilisation même et qui n'en sont que l'exécution anticipée.

La France qui a toujours affirmé ses volontés pacifiques, qui a dans des jours tragiques donné à l'Europe des conseils de modération et un vivant exemple de sagesse, qui a multiplié ses efforts pour maintenir la paix du monde, s'est ellemême préparée à toutes les éventualités et a pris dès maintenant les premières dispositions indispensables à la sauvegarde de son territoire.

Mais notre législation ne permet pas de rendre ces préparatifs complets s'il n'intervient pas un décret de mobilisation.

Soucieux de sa responsabilité, sentant qu'il manquerait à un devoir sacré s'il laissait les choses en l'état, le Gouvernement vient de prendre le décret qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre, dans les circonstances présentes elle apparaît au contraire comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur.

Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le Gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires, continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le sang-froid de cette noble nation pour qu'elle ne se laisse pas aller à une émotion injustifiée, il compte sur le patriotisme de tous les Français et sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

A cette heure il n'y a plus de partis, il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue, il y a la patrie du droit et de la justice tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

Le Président de la République française,

RAYMOND POINCARE

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères

RENE VIVIANI.

- Le Ministre de l'Intérieur : L. MALVY.
- Le Ministre de la Guerre : MESSIMY.

 Le Ministre de l'Agriculture : Fernand DAVID.

 Le Ministre du Commerce, des Postes et des Télég.: TROMSON.

 Le Ministre du Commerce, des Postes et des Télég.: TROMSON.

 Le Ministre de Colonies : RAYNAUD.

 Le S-Secrétaire d'État aux Ministère de l'Intérieur : P. JACQUIER.

Le Ministre des Travaux Publics : René RENOULT.

Le Garde des Secaus Ministre de la Justice : BIENVENU-MARTIN.

Le Ministre de Secrétaire d'État au Ministère de la Guerre : LOURAINE.

Le Ministre de la Marine : GAUTHIER.

Le S-Secrétaire d'État du Ministère de la Guerre : LOURAINE.

Le S-Secrétaire d'État du Menine : GAUTHIER.

Le S-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts : DALMIER.

1) Oui est l'auteur de ce discours ? Quelle est sa fonction ?

2) Analysez la structure du texte : l'annonce du décret de mobilisation est placée au § 5. On peut en rechercher les causes, puis les actions et buts de l'État ainsi que les valeurs mises en avant, les sous-entendus (engrenage, union nationale) et les figures de style...

3) Commentez le dernier paragraphe.

Extraits de discours prononcés par des hommes politiques anglais au Guidhall de Londres : affiche imprimée par la ville d'Aix-les-Bains, 4 septembre 1914.

VILLE D'AIX-LES-BAINS

Le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains,

Dans l'intérêt de la population qui comprend de nombreux résidents étrangers, et pour barrer la roite à toutes les fausses nouvelles déprimantes, préciser le véritable sens de la guerre actuelle et indiquer son irrésistible et victorieux dénotement,

Considère de son devoir de donner les honneurs de l'affichage, à quelques extraits des discours prononcés, au Guidhall de Londres, le 4 Septembre 1914, par MM.

ASQUITH:

« Quelle serait aujourd'hui la position d'une Nation comme la nôtre, si nous avions été assez bas pour céder à l'intimidation, au calcul de nos intérêts, à l'affaiblissement du sens de l'Honneur et du Devoir, et pour manquer de parole à nos Amis? Quoi! le Peuple Anglais resterait les bras croisés pendant qu'un petit Etat sans défense déploie tant d'héroïsme en défendant ses libertés! Nous regarderions, en spectateurs indifférents, les outrages, les brigandages, les exactions exercées sur des populations paisibles? Nous préférons voir ce pays rayé de l'Histoire, plus tôt que de le voir demeurer témoin silencieux du triomphe de la force brutale sur la Liberté l'action de la force de l'action de la force de le voir demeurer témoin silencieux du triomphe de la force de l'action de la force de l brutale sur la Liberté! (Apple

« La violation de la neutralité Belge était le premier pas d'une politique sans vergogne, qui aurait atteint aussi la Hollande et la Suisse. Les espoirs qui conduisent à l'émancipation et à de plus grandes libertés pour les masses dépendent des résultats de cette guerre. »

« Si les propositions de sir Ed. Grey avaient été acceptées, le conflit aurait été règle avec

Qui est responsable de la calamité actuelle, imposée au monde entier? UNE SEULE NATION: L'ALLEMAGNE. . Sifflets nourr

En ce qui concerne l'armée, non seulement nous avons remplacé les pertes, mais augmenté les effectifs. Nous avons accru son efficacité comme instrument de combat. » (Très vifs Applaudissements)

BONAR LAW:

Chef de l'Opposition à la Chambre des Communes

« CETTE GUERRE EST LE PLUS GRAND CRIME DE L'HISTOIRE, L'Allemagne n'avait qu'un mot à dire pour que la paix soit maintenue; elle est restée muette, elle a préféré tirer l'épée. C'est aussi par l'épée qu'une telle politique sera supprimée. » (Applaudissements répétés)

BALFOUR:

Ancien Premier Ministre Conservateur

Si nous fléchissions maintenant, nous deviendrions dans l'avenir le vassal d'un Etat qui sait créer la puissance, mais qui ignore absolument la façon de s'en servir. . (Applaudissements

WINSTON CHURCHILL:

Nous n'avons qu'à suivre notre droit chemin, qu'il doive être court ou long : LA VICTOIRE ET L'HONNEUR SONT AU BOUT. » (Enthousiasme indescriptib

Ces dernières paroles — immortelles au Grand Livre de l'Histoire seront désormais le cri de guerre, le cri de ralliement de tous les Patriotes alliés.

Haut les Cœurs! Espérance et Confiance!

l'Adjoint faisant fonction, TERME



1) Présentez le document.

2) Relevez les arguments favorables et défavorables à la guerre.

3) Quels sentiments et valeurs sous-tendent ces raisonnements?

Bilan: La paix est-elle encore possible?

Qui sera responsable de la guerre d'après eux?

C - Les conséquences immédiates de l'entrée en guerre

DOC. 5 - Annonce de l'arrivée des blessés à Aix-les-Bains : avis municipal, 9 septembre 1914.



L'arrivée de Blessés étant imminente, le Maire prie les Propriétaires d'Automobiles ou de tout véhicule confortable de bien vouloir donner à la Mairie leur adresse, afin de pouvoir opérer le plus rapidement possible, le transport de ces Blessés, de la Gare aux Hôpitaux, à l'arrivée de chaque train spécial; ils seront avisés en temps utile.

Il fait appel à toutes les bonnes volontés.

Fait à Aix-les-Bains, le 9 Septembre 1914.

l'Adjoint faisant fonction,

TERME

DOC. 6 - Recrutement de la classe 1915 à Chambéry: avis municipal, 1915.

RECRUTEMENT de la CLASSE 1915



Le Maire de la ville de Chambéry, vu les instructions de M. le Ministre de la Guerre et de M. le Préfet de la Savoie, invite les jeunes gens nés ou domiciliés en cette ville qui, par leur âge, doivent faire partie de la classe 1915, c'est-à-dire tous ceux nés depuis le 1er janvier 1895 jusques et y compris le 31 décembre de la même année, et en leur absence leur père, mère, tuteur ou ayants cause, à se présenter immédiatement à la Mairie (Secrétariat), pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement.

Ils devront, à l'exception de ceux nés à Chambéry, être porteurs de leur extrait de naissance.

Le Conseiller municipal ff de Maire,

Chambers, Imprimerie Nouvelle

E. PAVESE.

DOC. 5 et 6:

- 1) Quel bilan peut-on tirer de ce premier mois de guerre?
- 2) En quelle année les recrutés de la classe 1915 sont-ils nés?

Expédition de colis postaux aux militaires: avis du ministère de la Guerre, 3 octobre 1914.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

3 Octobre 1914.

AVIS au PUBLIC

EXPEDITION DES COLIS-POSTAUX

à destination des Militaires aux Armées

LES COLIS-POSTAUX DESTINÉS AUX MILITAIRES AUX ARMÉES,

doivent être envoyés AUX DÉPOTS DES CORPS dans les mêmes conditions que la correspondance postale; ils doivent donc porter la même adresse que les lettres destinées aux Militaires aux armées.

Dans le cas où le dépôt auquel devait être envoyé le colis-postal se trouve dans la même localité que l'expéditeur, celui-ci devra remettre directement le colis à la caserne occupée par ce dépôt.

Pour les OFFICIERS SANS TROUPE, les envois doivent être adressés au BUREAU CENTRAL DES COLIS-POSTAUX MILITAIRES à Paris, rue du Bouloi.

Les expéditions sont faites aux frais des expéditeurs et soumises aux formalités et tarifs habituels. Les colis remis directement aux dépôts seront reçus sans aucun frais.

En cas d'affluence, la priorité sera accordée aux colis de 3 kilos au maximum contenant des tricots, gilets de laine, etc.; ces colis devront porter la mention : « Effets pour l'hiver ».

Tous les colis devront être solidement conditionnés; la toile et le papier fort devront être employés pour l'emballage, à l'exclusion des boites ou cartons.

Afin d'éviter l'encombrement, l'expédition des denrées alimentaires est interdite.

L'autorité militaire et le Service des Chemins de fer prendront toutes les mesures nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions possibles l'envoi des colis-postaux des dépôts aux armées, sans toutefois pouvoir en garantir absolument

L'envoi des colis-postaux aux dépôts situés dans la zone des armées, est autorisé dans les mêmes conditions que pour les dépôts situés dans la zone de l'intérieur.

OBSERVATION IMPORTANTE. — Tout colis destiné à un Militaire aux armées qui ne comportera pas comme adresse l'indication du corps du destinataire et l'emplacement du dépôt ou, pour les Officiers sans troupe, l'indication du Bureau Central de PARIS, sera rigoureusement refusé à l'expéditeur.

NOTA. — Les règles ci-dessus concernent exclusivement les militaires appartenant à des corps de la métropole.

Pour les Militaires provenant des troupes de l'Afrique du Nord, tous les colis sans exception doivent être adressés directement par les expéditeurs au Bureau Central des Colis-postaux militaires à Paris, rue du Bouloi, sans passer par l'intermédiaire des dépôts des Corps de troupe.



- 1) Quel est le sujet de cette affiche?
- 2) Quand et par qui est-elle créée?
- 3) Où les colis destinés aux militaires doivent-ils être envoyés?
- 4) Pourquoi une organisation si lourde?

D - Rompre l'équilibre des forces

Après le 1^{er} choc, des offensives d'août 1914, de la bataille de la Marne (5-11 sept) et de la course à la mer (sept-oct.), le front se stabilise. Les forces s'équilibrent. Les belligérants, pour maintenir leurs positions, s'enfoncent dans les tranchées d'un front qui s'étend de la Suisse à la Mer du Nord.

Pour vaincre, de nouvelles stratégies sont engagées. D'autres fronts sont ouverts, la guerre devient maritime et sous-marine sans créer cependant de déséquilibre majeur.

Les états concluent de nouvelles alliances militaires et font appel à leurs colonies, provoquant une arrivée massive de nouveaux soldats.



L'armée française a recruté 600 000 soldats indigènes (près de 158 000 hommes en Afrique du Nord et 134 000 en Afrique noire) sur 8 700 000 hommes qui ont combattu en métropole.



DOC. 8:

- 1) Quels sont l'auteur et le thème de l'affiche?
- 2) Quels sont les territoires d'origine de ces soldats?
- 3) Décrivez l'image: que font-ils?

 Comment peut-on qualifier leur attitude?
- 4) Quelle image cette scène donne-t-elle des soldats des colonies?
- 5) Quelles valeurs sont ainsi suggérées?
- **6)** Peut-on parler de propagande?

Complément

Analyse de l'image sur le site L'histoire par l'image

DOC. 8 - Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales. Cette affiche annonce une journée de charité au profit des troupes coloniales. Dessin de Lucien Jonas*, 1917.



 $\mbox{*}$ voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

page 12 | La Savoie dans la Guerre | page 13



DOC. 9 - 1859-1915 – Toujours Alliés : carte postale glorifiant l'alliance franco-italienne envoyée le 8 septembre 1915.

- ?
- 1) Quels personnages sont représentés? À quoi les reconnaissez-vous?
- 2) Quel est le message de cette carte postale?

DOC. 10 - Organisation du secours au profit des prisonniers de guerre délaissés, invitation faite aux Italiens chambériens afin qu'ils participent à l'événement : affiche, 28 novembre 1915. Bilingue.

Italiani,

Riunitevi tutti *Domenica* prossima 28 Novembre 1915, alle ore 14 1/2 precise, alla Grenette, salla delle Società, per l'organisazione di un gruppo di aiuto ai prigionieri di guerra privi di soccorsi.

Le Signore sono ammesse.

Il Comitato.

Italiens.

Réunissez-vous tous *Diman*che prochain 28 Novembre 1915, à 14 heures 1/2 précises, à la Grenette, salle des Sociétés, pour l'organisation d'un groupe de secours aux prisonniers de guerre délaissés.

Les Dames sont admises.

Le Comité.

?

- 1) Où ces réunions doivent-elles avoir lieu?
- 2) Quel en est le but?

DOC. 11 - Carte postale à la gloire des soldats américains. Éditions Lapina, [1917].



DOC. 12 - Débits de boissons, liste des boissons autorisées aux soldats américains à Aix-les-Bains : avis municipal, 15 février 1918. Bilingue.

VILLE d'AIX-LES-BAINS NOTICE A la demande des Autorités Américaines, il est expressément interdit aux Epiciers, Cafetiers, Débitants de Boissons et lous autres Commercants, de vendre ou servir aux Soldats Américains des Boissons autres que celles qui At the Request of the American Authorities, it is strictly forbidden to all Cafés, Grocers, Liquor Merchants, to sell or to serve to the American Soldiers, Drinks other than the Wine Vin Sirops Soda waters Bière Beer Thé Tea Cider Cidre Lemonades Coffee Café Limonade La Vente du CHAMPAGNE et VINS de LIQUEURS est également interdite. Tout Epicier, Cafetier, Débitant et tous autres Commerçants convaincus d'avoir servi à nos Hôtes de l'alcool ou autres liqueurs alcooli-ques, verra son établissement consigne tempo-rairement aux Troupes Américaines, et défini-tivement en cas de récidive. The sale of CHAMPAGNES, PORT, SHERRY, etc., is likewise forbidden. Every Grocer, Café Proprietor, Liquor Dealer and other Merchants, convicted of having served or sold to American Soldiers, Alcohol or other distilled Liquors, will have VU : Le Maire, A. MARTY.

Complément

Les Américains en Savoie sur le site Centenaire.org

page 14 | La Savoie dans la Guerre | page 15

DOC. 13 - Train acheminant le tabac pour les troupes américaines, photographie extraite du journal *Le Miroir*, 24 mars 1918.





« Sammies » : c'est ainsi qu'on appelait les soldats américains, « fils de l'oncle Sam ».

?

DOC. 11

- 1) Quelle est la nationalité des personnages? À quoi les reconnaît-on?
- 2) Comment peut-on qualifier les relations entre ces personnages? Entre ces pays?

DOC. 12:

- 1) Présentez ce document.
- 2) Quel est le sens général de cette affiche?
- 3) Quels éléments nous indiquent que les Américains fréquentent quotidiennement Aix-les-Bains?

 Comment peut-on expliquer leur présence?

DOC. 13:

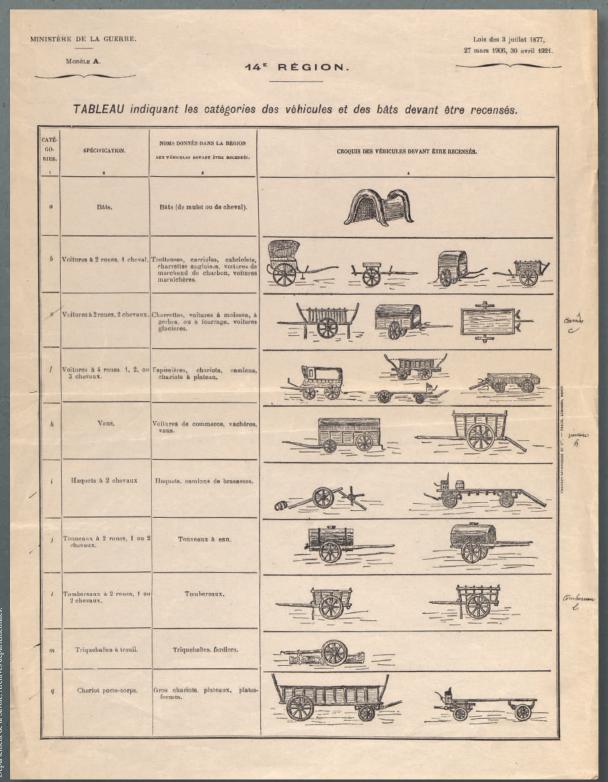
- 1) Quelle est la cargaison de ce train?
- 2) Qualifiez le lien entre l'État américain et les Sammies.

Bilan: d'après les documents 8 à 13, quelles sont les troupes supplémentaires trouvées par la France? En quoi font-elles changer le cours de la guerre?

II - La mobilisation des ressources dans l'économie de guerre

A - Ressources matérielles

DOC. 14 - Organisation des réquisitions : tableau indiquant les catégories des véhicules et des bâts devant être recensés, 1914.



page 16 | La Savoie dans la Guerre | page 17

DOC. 15 - Réquisitions militaires à Chambéry, modalités d'indemnisation : avis municipal, 21 août 1914.

MAIRIE DE CHAMBERY

REQUISITIONS MILITAIRES

RÈGLEMENT ET PAYEMENT DES INDEMNITÉS

Les commerçants, industriels et toutes personnes ayant fourni à l'armée, par voie de réquisition, des vivres, fourrages, voitures, harnachements, outils et marchandises de toutes natures, objets d'habillement et d'équipement, etc., sont invités à se présenter à la Mairie (salle des Délibérations, 2° étage) tous les jours, à partir du 22 août courant, de 9 heures à 11 heures.

Ils devront être porteurs des titres qui leur ont été remis en échange des prestations fournies (ordres, récépissés, bons provisoires), à moins qu'ils n'aient déjà déposé ces titres à la Mairie.

Les états modèles A et A^{bis} qui doivent servir au règlement des indemnités, après avoir été établis par les soins de l'Administration municipale, seront adressés à la Commission départementale d'évaluation, qui statuera.

Le chiffre des indemnités fixées sera ensuite notifié à tous les intéressés, qui auront un délai de quinze jours pour accepter ou refuser.

En cas de refus, la contestation sera portée devant le juge de paix.

Chambery, le 21 août 1914.

Le Conseiller municipal ffons de Maire,

E. PAVÈSE.

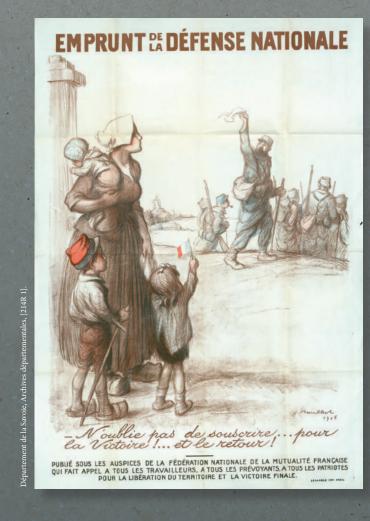
Chambéry, Imprimerie Nouvelle.

?

DOC. 14 et 15:

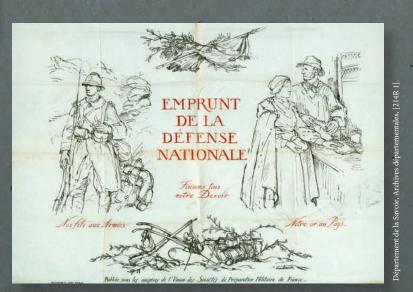
- 1) Quels produits ou objets sont réquisitionnés?
- 2) Par qui sont-ils fournis?
- 3) Que reçoivent-ils en échange?

B - Ressources financières



DOC. 16 - Emprunt de la Défense Nationale, «N'oublie pas de souscrire... pour la victoire!... et le retour!». Dessin de Francisque Poulbot*, 1915. Affiche publiée sous les auspices de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

DOC. 17- Emprunt de la Défense Nationale, « Faisons tous notre devoir, nos fils aux armées, notre or au pays ». Affiche publiée sous les auspices de l'Union des sociétés de préparation militaire de France.



?

DOC. 16 et 17:

- 1) Quelle est la nature de ces documents? Quand ont-ils été réalisés?
- 2) Décrivez les scènes et l'attitude des personnages.
- 3) Quels symboles apparaissent sur le dessin? Donnez-en la signification.
- 4) Peut-on parler ici d'affiches de propagande?

* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des a

C - Ressources économiques et sociales

DOC. 18 - Anna Mellano fabriquant des obus dans une usine à Marseille, 1915. Photographie.



?

- 1) Quelle est la production de cette usine? Qui y travaillait avant la guerre?
- 2) Comment la guerre a-t-elle impacté la vie des femmes?

Complément sur le travail des femmes

Site du *CRDP de Reims*www.cndp.fr/crdp-reims/memoire/bac/default.htm

DOC. 19 - Proclamation de René Viviani, Président du Conseil des Ministres, «Appel aux femmes et aux enfants de France », 6 août 1914.

APPEL Aux Femmes et aux Enfants de France

La guerre a été déchaînée par l'Allemagne malgré les efforts de la France, de la Russie, de l'Angleterre pour maintenir la paix. A l'appel de la Patrie, vos frères, vos fils et vos maris se sont levés et demain ils auront relevé le défi. Le départ pour l'armée de tous ceux qui peuvent porter les armes laisse les travaux des champs interrompus, la moisson est inachevée, le temps des vendanges est proche.

Au nom du Gouvernement de la République, au nom de la Nation tout entière groupée derrière lui, je fais appel à votre vaillance, à celle des enfants que leur âge seul, et non leur courage, dérobe au combat. Je vous demande de maintenir l'activité des campagnes, de terminer les récoltes de l'année, de préparer celles de l'année prochaine.

Vous ne pouvez pas rendre à la Patrie un plus grand service ; ce n'est pas pour vous, c'est pour elle que je m'adresse à votre cœur, il faut sauvegarder votre subsistance. L'approvisionnement des populations urbaines, et surtout l'approvisionnement de ceux qui défendent à la frontière, avec l'indépendance du pays, la civilisation et le droit.

Debout donc, femmes françaises, jeunes enfants, filles et fils de la Patrie! Remplacez sur le champ du travail ceux qui sont sur les champs de bataille! Préparez-vous à leur montrer demain la terre cultivée, les récoltes rentrées, les champs ensemencés!

Il n'y a pas, dans ces heures graves, de labeur infime. Tout est grand qui sert le pays.

Debout! A l'action! Au labeur!

Vive la République! Vive la France!

Paris, le 6 août 1914.

Pour le Gouvernement de la République :

Le Président du Conseil des Ministres,

ri.

RENE VIVIANI.



- 1) Listez les travaux agricoles cités et parfois inachevés.
- 2) Qui devra les prendre en charge?
- 3) Observer le doc. 14, déduisez-en les conséquences sur le travail aux champs pendant la guerre.
- 4) À quel sentiment le Président du Conseil Viviani fait-il appel?

page 20 | La Savoie dans la Guerre

Deuxième partie

LES CIVILS DANS LA GUERRE

I - La vie quotidienne à l'arrière

A - Pénuries et ravitaillement



place avantageusement les gâteaux.

DOC. 20 - Pénurie de farine, dessin humoristique d'Henri Henriot*. Extrait du journal l'Illustration, 17 février 1917.

DOC. 21 - Pénurie de sucre, dessin humoristique d'Henri Henriot*. Extrait du journal l'Illustration, 17 mars 1917.



— Tu sais, Kett, pas de gaspillage... Il faut que ce morceau de sucre te dure huit jours!

* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

DOC. 22 - Réglementation de la consommation des denrées alimentaires : arrêté préfectoral, 1^{er} février 1917.

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE. — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Prière d'afficher immédiatement

PORTANT

RÉGLEMENTATION DE LA CONSOMMATION

Denrées Alimentaires

dans le Département de la Savoie

LE PRÉFET DE LA SAVOIE, Officier de l'Instruction publique,

Vu l'arrêté de M. le Ministre des Travaux publics, des Transports et du Ravitaillement en date du 25 janvier 1917 ; Vu les instructions ministérielles ;

Considérant qu'il convient dans un intérêt patriotique d'éviter tout gaspillage de produits alimentaires et d'enrayer la hausse des denrées nécessaires à la consommation publique,

ARRÊTE:

A partir du 15 février 1917, la consommation des denrées alimentaires dans les Hôtels, Pensions, Restaurants, Buffets, Vagons-Restaurants, Auberges, Cafés, Cafés-Brasseries, Cafés-Restaurants, Cercles, Clubs, Crémeries, Coopératives de consommation, Cantines, Buvettes et tous Etablissements de consommation ouverts au Public, est soumise à la réglementation ci-après:

Article 1". — Il est interdit de servir au même repas, à la même personne, un nombre de plats supérieur à deux, dont un seul de viande.

En dehors de ces deux plats, le consommateur peut demander :

1. Un potage ou un hors-d'œuvre (les hors-d'œuvre étant limités à quatre sortes);

2º Un fromage ou un dessert (fruits, confitures, compotes, marmelades, pâtisseries);

Les légumes cuits ou crus sont comptés pour un plat quand ils sont consommés séparément, c'està-dire quand ils ne servent pas de garniture.

Afin de réduire la consommation de la farine, du lait, des œufs et du sucre, l'entremets est supprimé.

Art. 2. — Le menu du jour ne devra pas comprendre, pour chaque repas, plus de deux potages et plus de neuf plats, savoir :

Un plat d'œufs au choix. Deux plats de poisson.

Trois plats de viande. Trois plats de légumes.

Les Chefs, Directeurs on Gérants des Etablissements visés par le présent arrêté sont tenus de mettre à la disposition des Commissaires de police et des autres Officiers de la force publique, chaque jour, les menus à partir de 10 heures pour les repas du déjeuner et à partir de 17 heures pour les repas du dîner.

Art. 5. — Une copie du présent arrêté sera affichée dans tous les Etablissements soumis à la présente réglementation.

Art. 4. — M. le Secrétaire général, MM. les Sous-Préfets, Maires, M. le Commandant de la Gendarmerie, MM les Commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au prochain Recueil des Actes administratifs publié et affiché dans toutes les communes du département.

Chambery, le 1" février 1917.

MP. CHAMBERIENNE - CHAMBE

Le Préfet de la Savoie, P. GENEBRIER.

ALIMENTATION

de la Population Civile

Prix de Vente normal au cours actuel:

Sel	le kilo.	0	30
Sucre scié	-	0	90
Sucre cristallisé	_	3230	85
Pâtes (1re qualité) .		100	75
Riz Tonkin	-	0	40
Riz d'Italie	_	0	60
Pétrole	le litre.		
Sardines	la boîte.	0	60

Pour le sucre, exceptionnellement et temporairement, la quantité maximum ne pourra dépasser 1 kilog, par famille, pour le sel, 500 grammes.

Chambéry, le 4 août 1914.

Le Conseiller municipal ffor de Maire,

E. PAVÈSE.

DOC. 24 - Taxation de la viande et du pain à Aix-les-Bains : arrêté municipal, 4 août 1914. DOC. 23 - Annonce du prix de vente des aliments de base à Chambéry: avis municipal, 4 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

ARRÉTÉ MUNCIPAL

Relatif à la Taxe de la Viande

Le Maire d'AIX-LES-BAINS,

Vu l'article 3, titre 1^{er}, de la Loi des 19-22 Juillet 1791;

Vu l'article 97 § 5 de la Loi du 5 Avril 1884; Vu le Règlement général de Pofice du 25 Juillet 1895;

Vu le prix du bétail pendant la dernière quinzaine;

ARRÊTE :

Article Premier. — A dater de ce jour et jusqu'à nouvel arrêté, le prix de la viande est fixé ainsi qu'il suit :

Bœuf, bouilli . 1 fr. 50 | Mouton, basse de mouton | 1 fr. 80 | Bœuf, rôti . 2 fr. | Mouton, rôti, gigot . 2 fr. 60 | Veau, rôti . 2 fr. 25 | Porc, rôti, cuisse, épaule. 2 fr. | Veau, basse de veau . 1 fr. 75 | Porc, basse de porc . 1 fr. 80

Art. 2. — Les bouchers devront prendre à la Mairie un exemplaire du présent arrêté qu'ils devront tenir constamment affiché dans un endroit très apparent de leur étal.

Art. 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Aix-les-Bains, le 4 Août 1914.

Pour le Maire absent: l'Adjoint faisant fonction,

FAdjoint faisant fon

PRÉFECTURE DE LA SAVOIE Sucre pour Malades BON pour 250 grammes

Préfecture de la Savoie : bon de sucre pour les malades, 1917.

DOC. 26 - Carte individuelle trimestrielle d'alimentation, 1918.





Classement des consommateurs par catégories:

E: enfants agés de moins de 3 ans.

J: enfants agés de 3 ans à moins de 13 ans.

A: consommateurs de 13 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux de force.

T: consommateurs de 13 à 70 ans se livrant à des travaux de force.

C: cultivateurs à partir de 11 ans se livrant professionnellement,

d'une façon continue, à la culture de la terre.

V: consommateurs de plus de 70 ans et non classés dans la catégorie C.



DOC. 20 à 26:

- 1) Quelles sont les difficultés rencontrées par les Français pendant la guerre?
- 2) Comment l'État contrôle-t-il la distribution des produits disponibles?
- 3) À quelle catégorie de consommateur appartiendriez-vous?

Approvisionnement en charbon, mise en place du carnet familial à Chambéry: arrêté municipal, 10 septembre 1917.

VILLE DE CHAMBERY

NOUVEAU RÉGIME DU CHARBON

Institution du Carnet familial

A partir du 1er OCTOBRE 1917, le régime du carnet de charbon sera appliqué à Chambéry.

Exposé du Système

En raison de la variabilité des besoins et en prévision de crises de production ou de transport peu probables, mais possibles, ce carnet ne donne pas droit, comme le carnet de sucre, à une quantité fixe et uniforme

L'allocation faite à chaque foyer est déterminée par <mark>deux</mark> éléments : L'un, *le coefficient familial*, est fixe et il est établ<mark>i d'aprè</mark>s le nombre de personnes vivant en commun. Le second, appelé unité de base, pourra varier en proportion directe des quantités de charbon reçues.

Calcul des Allocations

Chaque mois, une note publiée dans les journaux fera connaître au public l'unité de base applicable pour la période mensuelle en cours. Pour le mois d'octobre 1917, l'unité de base est de 30 kilos.

Il suffira, pour calculer la quantité à laquelle un foyer a droit, de multiplier l'unité de base par le coefficient

familial. Prenons un exemple pour mieux faire comprendre le système :

Une famille de 5 personnes aura le coefficient 4 pour la cuisine et le coefficient 3 pour le chauffage. Avec l'unité de base 30, elle aura droit, pendant la pé<mark>rio</mark>de d'été (d'avril à octobre inclus, 7 mois), à 30 🗶 4 💳

120 kilos de charbon par mois. Pendant la période d'hiver (de novembre à mars inclus, 5 mois), elle aura droit, en plus, à 30 X 3 = 90 kilos, soit 210 kilos en tout.

Si cette famille est abonnée au gaz, son allocation sera limitée à 30 X 2 = 60 kilos en été. En hiver, il ne sera pas tenu compte du gaz.

Pour les personnes prenant deux repas au dehors, les coefficients seront réduits d'une unité.

Les quantités servies à chaque foyer seront arrondies par 50 kilos et multiples de 50.

Déclarations des Approvisionnements

Chaque Chef de famille est tenu, sous peine de se voir retirer son carnet, de déclarer les approvisionnements de charbon qu'il possède.

Hôtels, Restaurants, Cafés, Locaux commerciaux et industriels

Les charbons nécessaires aux besoins des hôtels et restaurants (cuisine et chauffage), ainsi qu'au chauffage de tous les locaux commerciaux et industriels distincts de l'habitation, rentrent dans la catégorie commerce et petite industrie.

Ils seront fournis directement par l'Office départemental, d'après les évaluations faites par la Chambre de commerce. Chacun des intéressés recevra une carte individuelle correspondant à ses besoins ou des bons mensuels.

Remise des Carnets de charbon

La remise des carnets de charbon aura lieu dans les conditions ci-après indiquées : Le Bureau sera installé à la Mairie, salle des Elections (4º étage). Il sera ouvert de 8 heures à midi et de 14 à 18

La présentation du carnet de sucre sera exigée, à titre de renseignement et de justification. Il sera perçu 0 fr. 10

La distribution aura lieu aux dates ci-après, en suivant l'ordre alphabétique des lettres initiales des noms : 14, 15, 17 et 18 septembre pour les lettres A à E. 24, 25, 26 et 27 septembre pour les lettres Q 19, 20, 21 et 22 — pour les lettres F à P. 28 et 29 septembre pour la clôture. 24, 25, 26 et 27 septembre pour les lettres Q à Z. 28 et 29 septembre pour la clôture.

Livraison du charbon. — Prix

Les charbons devront être livrés en sacs de 50 kilos, plombés. Chacun sera libre de se fournir chez le marchand de son choix.

Chez les marchands, les prix devront être affichés d'une facon très apparente, dans chaque case, afin que chacun puisse se rendre compte si le tarif est appliqué et, en cas d'infraction, adresser une plainte à la Mairie.

Chambéry, le 10 septembre 1917.

Le Conseiller municipal ffons de Maire,

Chambiev. __ Imprimerie Neuvelle.

E. PAVÈSE.

page 26 | La Savoie dans la Guerre

République Française — Ministère de l'Intérieur

CHANGEMENT DE L'HEURE AVIS

Dans la nuit du SAMEDI 24 au DIMANCHE 25 MARS courant, à onze heures du soir, toutes les horloges publiques (horloges des chemins de fer, des bureaux de poste, de tous les établissements relevant de l'Etat, des départements et des communes) seront avancées d'une heure. Leur aiguille passera brusquement de onze heures à minuit.

L'heure ainsi modifiée règlera jusqu'au 7 octobre tous les usages ordinaires de la vie. En particulier, les règlements de police concernant l'ouverture et la fermeture des Etablissements ouverts au Public seront appliqués sans modification en se conformant à l'heure nouvelle.

Le Gouvernement prie le Public de vouloir bien avancer toutes les pendules et montres d'une heure pendant la nuit du Samedi 24 au Dimanche 25 Mars.

Le but principal de cette mesure est d'économiser chaque jour une heure de lumière artificielle et par conséquent de réserver à la Défense Nationale une quantité considérable de charbon.

Prière d'afficher immédiatement Le Préfet de la Savoie,

P. GENEBRIER.

AMP. CHAMBERIENNE - CHAMBER

République Française — Département de la Savoie.

INTERDICTION

DE

L'ECLAIRAGE A L'ACETYLÈNE

et de tout éclairage extérieur

LE PRÉFET DE LA SAVOIE

Vu les instructions ministérielles et notre arrêté du 17 novembre 1916, fixant l'heure de fermeture des magasins à 18 heures,

ARRÊTE:

Article 1°. — L'éclairage à l'acétylène est compris parmi ceux dont l'interdiction a été édictée par mon arrêté du 17 novembre 1916.

Art. 2. — L'éclairage à l'extérieur des magasins, cafés et tous autres établissements éclairés au gaz, à l'électricité, au pétrole, à l'essence ou à l'acétylène, est formellement interdit.

Art. 3. — MM. les Sous-Préfets, Commandant de gendarmerie, Maires, Commissaires de police et tous officiers de police judiciaire, sont chargés de l'exécution du présent, arrêté qui sera publié et affiché conformément à la loi. Chambéry, le 27 novembre 1916.

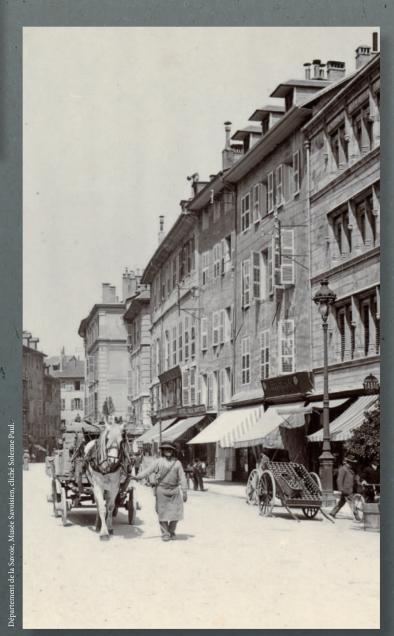
Le Préfet de la Savoie,

MARKANNA - CHAMBERY

P. GENEBRIER.

DOC. 30 - La place Saint-Léger en 1915.

DOC. 29 - Interdiction d'utiliser l'éclairage à l'acétylène et plus généralement d'éclairer les extérieurs : arrêté préfectoral, 27 novembre 1916.



?

DOC. 27 à 30

- 1) Quelles sont les difficultés rencontrées par les Français dans la guerre?
- 2) Quelles sont les mesures prises?

 Dans quel but?

Of 101 of the contract of the

page 28 | La Savoie dans la Guerre

B - Les souffrances des civils

DOC. 31 - Hygiène publique, conseils à la population : avis préfectoral, 30 juin 1915.

République Française — Préfecture de la Savoie

PUBLIQUE

En temps de guerre et des chaleurs, les épidémies sont spécialement à redouter. Tout citoyen qui assure la conservation de la santé publique contribue au succès de la défense nationale et remplit un devoir patriotique

Les mesures suivantes sont recommandées à la Population;

1° Se faire revacciner

Une épidémie de Variole ne doit plus se produire. Chacun est tenu de se faire revacciner, S'IL N'A PAS ETE VACCINE AVEC SUCCES DEPUIS MOINS DE 5 ANS. La vaccination est inoffensive.

Déclarer les cas de maladies infectieuses

Pour lutter contre la contagion, il faut connaître les cas de maladies infectieuses. Tout médecin, tout chef de famille, tout logeur, doit OBLIGATOIREMENT DECLARER A LA MAIRIE, SOUS PEINE DE POURSUITES, les cas de maladies contagieuses, confirmées ou suspectes, qu'il a pu constater. Ce devoir est impérieux. (Décret du 14 août 1914). Demander la désinfection dans tous les cas de maladies contagieuses.

3 Surveiller l'alimentation

Pour se préserver de la FIÈVRE TYPHOIDE, et des autres maladies similaires, il faut s'abstenir de boire de l'eau suspecte, ne boire que les eaux reconnues potables. Faire bouillir les autres, (boire de préférence du thé léger, des infusions). Les légumes à consommer crûs, seront lavés à l'eau potable ou bouillie ou encore plongés pendant 4 heure 1/2 dans de l'eau vinaigrée à raison de une cuillerée de vinaigre pour un litre d'eau (salade surtout), n'user des fraises qu'avec prudence. Peler les autres fruits avant de les consommer. Faire bouillir le lait 1/4 d'heure pour les enfants, et faire bouillir chaque biberon. Protéger les aliments contre les mouches et les moustiques, en les couvrant avec une gaze ou un

4º Propreté générale

La propreté (du logement, des water-closets, latrines, du corps, du linge, etc.), est le grand facteur de la santé. NE JAMAIS SE METTRE A TABLE SANS SE LAVER SOIGNEUSEMENT LES MAINS. Couvrir les fumiers et purins avec des branchages pour éviter les mouches. Les cabinets d'aisances, latrines, fosses à purin seront arrosés avec de l'eau de chaux (faire déliter 5 kilog, de chaux dans 15 litres d'eau) ou avec du sulfate de fer à la dose de 9 kilogs par mêtre cube en solution à 3 010. Tenir rigoureusement propres les écuries, étables et porcheries.

5° Alcool

L'absinthe et ses succèdanés ont été interdits. C'est une mesure depuis longtemps attendue. Il est re-commandé, en outre, de s'abstenir de toute boisson à base d'alcool distillé (apéritifs, eaux-de-vie, liqueurs, etc.). L'alcool est un poison, spécialement nuisible en ce moment. Ne boire que du vin coupé d'eau.

6 Cholera

L'ennemie du choléra c'est la bonne hygiène générale, propreté rigoureuse et alimentation rationnelle. Eviter soigneusement les changements de température. (Coups de froid). On s'en préserve comme de la fièvre typhoïde.

7º MM. les Maires sont priés de tenir rigoureusement propres les bassins publics en les faisant nettoyer une fois par semaine. Les latrines publiques et celles des écoles seront nettoyées une fois par jour au moins. On y jettera eau de chaux, eau de Javel, crésyl sodique ou crésyl Jeyes à 4 010, sulfate de fer à 3 00. Les eaux grasses seront également désinfectées de la même façon

Chambéry, le 30 Juin 1915.

Le Préfet de la Savoie,

P. GENEBRIER

M. B. ... Un placerd dell être affiché on perma-

1) Quels domaines ces conseils concernent-ils?

2) Dans quels buts?

II - Le « Vivre ensemble » en temps de guerre

A - Le contrôle de la population

DOC. 32 - Interdiction de circuler en automobile entre 18h et 6h dans Chambéry: avis municipal, 4 août 1914.

Par ordre du Gouverneur militaire de Lyon est interdite d'une façon absolue, de 18 heures à 6 heures, la circulation sur les routes de toutes voitures automobiles autres que voitures militaires ou voitures civiles justifiant droit à la circulation sur le territoire du département.

POUR COPIE CONFORME :

Chambéry, le 4 Août 1914.

Le Conseiller municipal ffons de Maire,

E. PAVÈSE.

DOC. 33 - Création d'une garde extra-municipale par la ville d'Aix-les-Bains : avis municipal, 4 août 1914.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE d'AIX-LES-BAINS

COMMISSION MUNICIPALE

EXTRA MUNICIPALE
DE LA POLICE

AIX-LES-BAINS, le 4 Août 1914



Citoyens,

La situation grave en présence de laquelle nous nous trouvons, oblige la Municipalité à prendre des mesures d'ordre exceptionnelles et nécessaires.

La Police régulière, fortement diminuée par les appels sous les drapeaux, va se trouver insuffisante.

De nombreux Etrangers résident encore en cette ville. Il faut qu'ils soient bien persuadés qu'ils y seront en sécurité et protégés mieux que partout ailleurs.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé de créer une Garde extra municipale.

Cette Garde est composée de Citoyens énergiques et honorablement connus.

Nuit et jour la Ville, ses faubourgs et la campagne seront surveillés par des patrouilles.

Cette Garde tiendra une permanence de jour et de nuit en la Salle de la Justice de Paix, où seront reçues toutes réclamations relatives au trouble de l'ordre public s'il s'en produisait.

Fait à Aix-les-Bains, le 4 Août 1914.

Pour le Maire absent :

l'Adjoint faisant fonction,

8-3. — Imprimerie des Alpes. — Marie 198295. (Imprimerie Municipale) An-les-Sei (Travail exécuté en Coopérative Patronale et Ouvriere) Cerme

?

DOC. 32 et 33:

- 1) Quelles sont les mesures prises à Chambéry et à Aix-les-Bains?
- 2) Visent-elles à protéger ou à contrôler les populations?

B -Vivre avec des étrangers

DOC. 34 - Attitude à adopter face aux étrangers, recommandations ou propagande gouvernementales.

TAISEZ=VOUS! MÉFIEZ-VOUS!

Les oreilles ennemies

vous écoutent

?

DOC. 34 et 35:

- 1) Quelle est l'attitude conseillée face aux étrangers pendant la guerre? Qui peuvent être les « ennemis »?
- 2) Contre quoi met-on les Aixois en garde? Pourquoi?
- 3) Quelles mesures ont été prises pour assurer la tranquilité des Aixois?
- 4) Quelles nationalités sont concernées? Quels arguments permettent de rassurer les Aixois?

Bilan: quel est le but de « l'appel aux Aixois »?

Expliquer la difficulté des relations avec les étrangers en temps de guerre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

APPEL AUX AIXOIS

Nous faisons, en cette heure grave, appel au bon sens, à la dignité et au sang-froid du peuple Aixois, et nous le mettons en garde contre les faux bruits de toutes sortes qui circulent et menacent de troubler la tranquillité publique.

En ce qui concerne les étrangers, il a été, même avant la déclaration d'état de siège, pris les mesures les plus précises et les plus efficaces, pour évacuer de notre territoire tous les éléments étrangers douteux ou nuisibles.

Ceux qui restent sont pourvus de PERMIS DE SÉJOUR REGULIERS; ils ont droit non seulement à notre estime, mais encore à notre courtoise reconnaissance.

Ce sont, par ordre alphabétique:

Des **Anglais**, qui marchent avec nous de toutes leurs forces de terre et de mer.

Des Américains, citoyens, comme nous, d'une grande République, qui nous ont déjà donné de généreuses preuves de leur bienveillante sympathie.

Des Italiens qui, de cœur, sont avec nous, et qui malgré certain traité, viennent de proclamer leur entière neutralité.

Des Russes qui, comme nous, ont décrété la mobilisation générale, et qui, comme nous, donneront tout leur sang pour combattre et anéantir l'ennemi commun.

Des Suisses que, par erreur, nous prenons quelquefois pour des allemands; ce sont, comme nous, des Républicains démocratiques, et ils méritent toute notre confiance, car ils viennent, dans un magnifique effort, de jeter près de 400.000 hommes sur le Rhin.

Des Belges, Hollandais Danois, Suédois, Roumains, Grecs, Espagnols, etc., qui n'attendent que l'occasion de nous affirmer leur dévouement.

Savoyards, nous vous le répétons: du sang-froid, du calme, et haut les cœurs! Tout a été prévu pour la défense de la Patrie en danger. Nous avons pour nous la sympathie, l'amitié et l'aide de tous les peuples civilisés. Que chacun fasse tout son devoir, et les hordes barbares des Germains coalisés seront à jamais mises hors d'état de nuire!

Aix-les-Bains, le 7 Août 1914.

l'Adjoint faisant fonction,

15. — Imprimerie des Alpes. — Marie FRAZINE (Imprimerie Municipale) Ais-les-Beiss

Cerme

C - Solidarité avec les soldats

Journée du 75, 7 février 1915 : présentation de l'œuvre par le ministre de l'Intérieur et le président du Touring Club de France, 16 janvier 1915. NB: la journée du 75 fait référence à un canon tirant des obus de 75 mm de diamètre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dimanche 7 Février 1915

L'ŒUVRE DU SOLDAT AU FRONT

Président de la République et des représentants des Pouvoirs Publics, de MM.les Présidents du Sénat, de la Chambre des Députés, du Président du Conseil, Ministres de la Guerre, de la Marine, de l'Intérieur, une « Journée du 73 en préparation dans toute la France

L'initiative de cette journée est du au Touring-Club de France qui a créé l'Œuvre du Soldat au envoyer à nos combattants les objets de nature à améliorer leur bien-être : imperméables, lainages, chaussons de tranchée, , mouchoirs, gants, chaussettes, caleço serviettes, teinture d'iode savons, bougies, fil, ficelle, cartes postales, cartes à pes, papier à cigarettes, jouer, tabac,

Les ressources que l'Œuvre du Soldat au Front attend de cette journée ettropt de multiplier ces envois.

ffet, dès l'aube du 7 Février, territoire français, une armée es quéteuses, en échange d'un joli représentatif de notre merveilleux recevront l'obole généreuse des

Ces insignes sont la propriété de

Sous le haut patronage de M. le | MEuvre du Soldat au Front, qui en a ait le dépôt conformément à la loi. Ils ne pourront être offerts au public que par personnes dument autorisées et mues de cartes d'identité.

Donnez, et il y aura de la joie dans les

Donnez, et ce que vous donnerez sera tout à la gloire du héros de cette journée, le canon de 75!

Au mois d'août dernier, alors que la France semblait devoir fléchir sous la ruée du plus formidable ennemi qu'un peuple puisse voir se jeter sur lui, le canon de 75 nous a permis d'espérer! Il était là, comme était là la vaillance francaise! Il est aux yeux du monde le symbole de la victoire.

C'est pourquoi la journée du 7 Février sera consacrée à glorifier ses éclatants services. Le petit insigne qui, ce jour-là, aura brillé sur nos poitrines, chacun de nous le conservera dans le tiroir aux souvenirs précieux comme l'expression de notre unanime confiance, et c'est par lui que nous dirons à nos vaillants défenseurs: « Merci, amis! Notre cœur est près du vôtre!»

> Vu et approuvé, le 16 Janvier 1913. Le Ministre de l'Intérieur,

L. J. MALVY.

Le Président du Touring-Club de France,

Abel BALLIF.

- 1) Qu'est-ce que le «75 » célébré ce dimanche 7 février 1915?
- 2) Pourquoi est-il honoré?
- 3) À quoi les bénéfices de cette quête vont-ils servir?

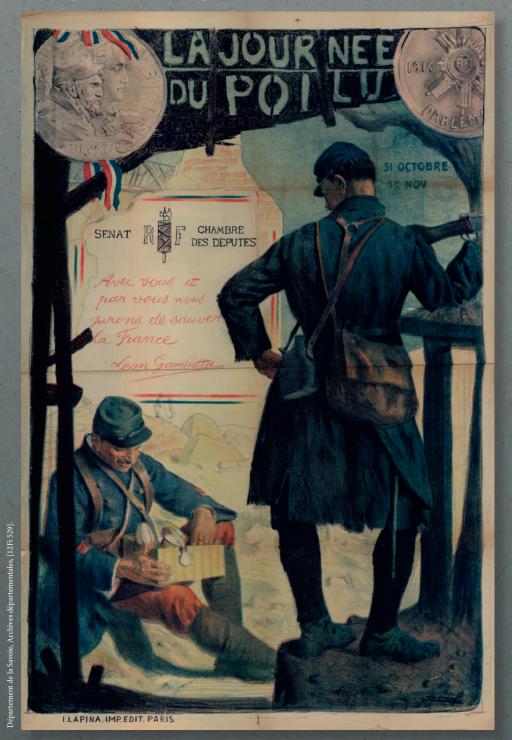
page 34 | La Savoie dans la Guerre

DOC. 37 - Journée de l'Armée d'Afrique et des troupes coloniales. Dessin de Lucien Jonas*, 1917.



* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

DOC. 38 - La journée du Poilu, 31 octobre et 1er novembre 1914. « Avec vous et pour vous nous jurons de sauver la France, Léon Gambetta ». Dessin de Lucien Jonas*, 1914. Affiche publiée sous les auspices de l'Assemblée Nationale.





Projet initié par l'Office départemental de la Seine afin de recueillir des fonds pour héberger à Paris, les Poilus permissionnaires revenant du front.

Complément

Vous trouverez une analyse détaillée et contextualisée de cette affiche sur le site de *L'histoire par l'image*.

* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

DOC. 39 - Hôpitaux militaires, organisation d'une grande soirée de gala au théâtre de Chambéry : annonce municipale, 8 avril 1916.



?

DOC. 36 à 39

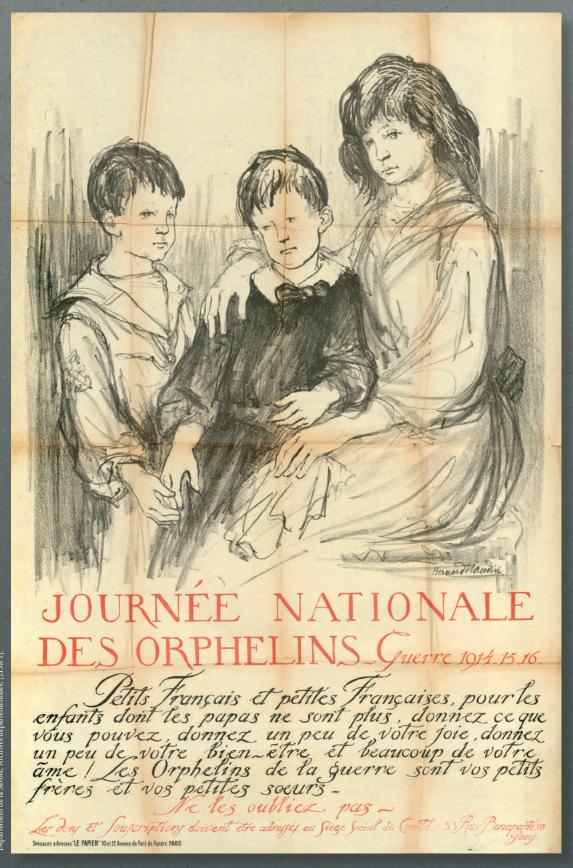
- 1) Qui sont les organisateurs de ces collectes? Dans quels buts?
- 2) Quelles catégories de soldats sont concernées?

Complément sur les journées de solidarité

sur le site www.monuments77.jimdo.com > Types de mémoriaux > Journées de solidarité (14-18)

D - Solidarité avec les civils

DOC. 40 - Journée nationale des orphelins, guerre 1914 - 1915 - 1916: appel à souscription par le comité de la journée nationale des orphelins de guerre. Dessin de Bernard Naudin*, 1916.



* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

MAIRIE DE CHAMBERY

CANTINES POPULAIRES

AVIS

Le Conseil municipal de Chambéry, avec l'appui de dévoués organisateurs et le concours spontané de personnes généreuses, a décidé l'installation de cantines populaires.

Ces cantines ont pour but de pourvoir à l'alimentation des familles ouvrières dont les chefs, sans marchander leur courage et leur devoir envers la Mère-Patrie, se sont valeureusement abrités sous le drapeau français qui nous reviendra, nous en sommes persuadés, avec des noms de victoires inscrits sur ses plis.

Nous qui restons, nous avons aussi un devoir à accomplir, celui d'assurer l'existence aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux infirmes, enfin à tous ceux que l'heure présente a privés de ressources. Faire appel en ces circonstances à la population chambérienne, c'est être assuré que l'appel sera entendu, car chacun a conscience de son devoir.

Pour le bon fonctionnement de cette installation des cantines populaires, les dons de toute nature sont les bienvenus, car il faut considérer cette œuvre sociale non point comme une charité, mais bien comme un acte de reconnaissance fraternelle et patriotique.

De généreux et prévoyants concitoyens, dont les noms seront publiés, ont déjà contribué à cette œuvre en nous faisant gracieusement parvenir des dons en nature et en espèces.

INSTRUCTIONS

Les personnes susceptibles de bénéficier sans abus de la distribution de soupe aux cantines populaires devront se munir de cartes prises à la Mairie lundi. Elles sont rigoureusement personnelles.

CARTE VERTE

Maché
Route de Lyon
La Favorite
Rue Trésorerie
Rue du Lycée
Rue Juiverie
Rue Bonnivard
Place et rue du Château
Place Saint-Léger
Rue Croix-d'Or
Rue d'Italie
Rue Denfert-Rochereau
Rue de la République
Bocage et Colombier
Rue Michaud
Rue Dacquin
Place Monge et autres de la
même section

Chambéry, le 10 août 1914.

Chambery. - Imprimerie Nouvelle.

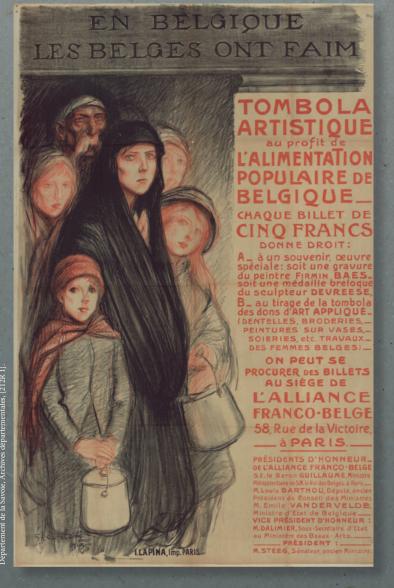
La Revériaz

Cantine du Boul⁴ de la Colonne CARTE ROSE

Quartier d'Angleterre
Les Abattoirs
La Boisse
Place de la Gare et quartier
Reclus et La Cassine
Croix-Rouge
Mérande, Joppet
Quais Nezin et Charles-Ravet
Quai et rue Saint-François
Tous les boulevards
Rue de Boigne
Rue du Théâtre
Rue Saint-Réal
Place du Marché
Rue du Sénat
Pont-de-la-Garatte et Ste-Rose
Faubourg Montmélian et autres
de la même section

Le Conseiller municipal ffons de Maire,

E. PAVÈSE.



vente de petits drapeaux belges à Aix-les-Bains dont les bénéfices iront aux réfugiés belges : avis municipal, 1915.

DOC. 42 - Honneur au peuple belge,

DOC. 43 - Carte postale peinte en soutien à la Belgique. Fabrication artisanale, 1914.



page 40 | La Savoie dans la Guerre

JOURNEE SERBE

par le COMITÉ DU SECOURS NATIONAL pour le Dimanche 25 Juin.

FRANÇAIS & FRANÇAISES,

En novembre 1915, lorsque la Serbie isolée se raidissait contre l'assaut combiné d'un triple adversaire, un long frisson d'admiration secoua le monde. Puis, quand elle succomba, vaincue par le nombre, une pitié profonde jaillit de toutes parts vers la nation martyre livrée aux représailles d'un conquérant sauvage.

Après des mois, l'admiration demeure pour tant d'héroïsme dépensé dans la résistance ; mais la compassion aussi demeure pour tant et de si effroyables souffrances subies dans la retraite et l'invasion. Si l'armée serbe, en effet, est sauvée et, si, reconstituée, elle se prépare à reprendre, côte à côte avec nos soldats, l'âpre lutte pour la victoire rédemptrice, la population non-combattante ploie, au contraire, plus accablée et plus pitoyable que jamais, sous le faix de misères et de douleurs sans limites.

Femmes, enfants, vieillards, cinq millions d'êtres inoffensifs sont la proie du plus affreux destin. Les uns ayant fui leurs maisons incendiées et leurs champs dévastés errent, en tendant la main, sur tous les chemins de l'Europe.

Les autres, en tête à tête avec leurs bourreaux, sur le sol natal ensanglanté et ravagé, retranchés de l'humanité civilisée, sont voués à la mort; l'envahisseur les a dépouillés de leurs dernières ressources, il a vidé leurs granges et volé leurs outils; la faim les tenaille, la maladie les décime.

ILS S'AFFAISSENT CHAQUE JOUR PAR CENTAINES POUR NE PLUS SE RELEVER ET LEUR RACE, AVEC EUX, DESCEND AU TOMBEAU.

FRANÇAIS & FRANÇAISES,

C'est pour ce **peuple crucifié**; c'est pour tous les hommes, toutes les femmes, et tous les enfants de la Serbie que le *Secours National*, répondant au désir du Gouvernement, s'adresse aujourd'hui au cœur de tous les hommes et de toutes les femmes de notre pays.

Vous qui, à notre appel, avez donné déjà si généreusement pour les vôtres, vous qui avez donné pour les Belges, victimes premières d'une guerre que l'ennemi a voulue atroce, donnez et plus encore pour atténuer les souffrances des familles serbes exilées et de celles aussi qui gémissent sur les ruines de leurs fovers.

Il y a 527 ans, à pareil jour, les Serbes, pour le salut de l'Europe menacée par les herdes ottomanes, tombaient glorieusement vaincus avec leur roi Lazare, au champ de Kossovo. De cette épreuve terrible, ils devaient se relever aussi grands et aussi forts. Ils se relèveront de même de la dure épreuve actuelle. A nouveau, les soldats de Pierre et d'Alexandre reconquerront la terre de la patrie. Que cette patrie, quand ils y rentreront, ne soit donc pas seulement un sépulcre sur lequel ils n'auraient plus qu'à s'incliner et à pleurer.

Pour que les femmes et les enfants des nobles soldats nos alliés survivent; pour que la renaissance serbe s'accomplisse au lendemain de la victoire commune, donnez, Français et Françaises, comme vous donneriez à des frères et à des sœurs.

Pour le Comité du Secours National:

Le Président,

Paul APPELL.

ALLEY Many Date PRICARY of BAR OR one Designation

Vu et approuvé: Le Ministre de l'Intérieur, L.-J. MALVY.

?

DOC 40 à 44

- 1) Listez et catégorisez les victimes civiles de la guerre.
- 2) Qui leur vient en aide? Sous quelles formes?

Troisième partie

VERS LA PAIX

page 42 | La Savoie dans la Guerre

I - L' armistice est signé

A - L'annonce

DOC. 45 - La Une du Petit Savoyard annonçant la fin du conflit, 16 novembre 1918.



LA GUERRE EST GAGNÉE!

Au cinquante-deuxième mois d'une guerre sans précédent dans l'histoire, l'armée française, avec l'aide de ses alliés, a consommé la défaite de l'ennemi. Nos troupes, animées du plus pur esprit de sacrifice, donnant pendant quatre années de combats ininterrompus l'exemple d'une sublime endurance et d'un héroïsme quotidien ont rempli la tâche que leur avait confiée la patrie. Tantôt supportant avec une énergie indomptable les assauts de l'ennemi, tantôt attaquant elles-mêmes et forçant la victoire, elles ont, après une offensive décisive de quatre mois, bousculé, battu et jeté hors de France la puissante armée allemande et l'ont contrainte à demander la paix. Toutes les conditis de sigées pour la suspension des hostilités ayant été acceptées par l'ennemi, l'armistice est entré en vigueur lundi à onze heures.

?

- 1) Qui sont les personnages présents sur cette Une? Pourquoi sont-ils mis en avant?
- 2) Relevez les expressions employées à propos des troupes françaises.

B - La presse locale au diapason

DOC. 46 - Extraits des Unes des journaux au lendemain de l'armistice (Novembre 1918).

L'APOTHÉOSE

La Victoire de la Patrie



LA_FIN!

L'Armistice est signé

Département de la Savoie, Archives départementales.

?

1) Quelles valeurs sont mises en avant dans ces Unes?

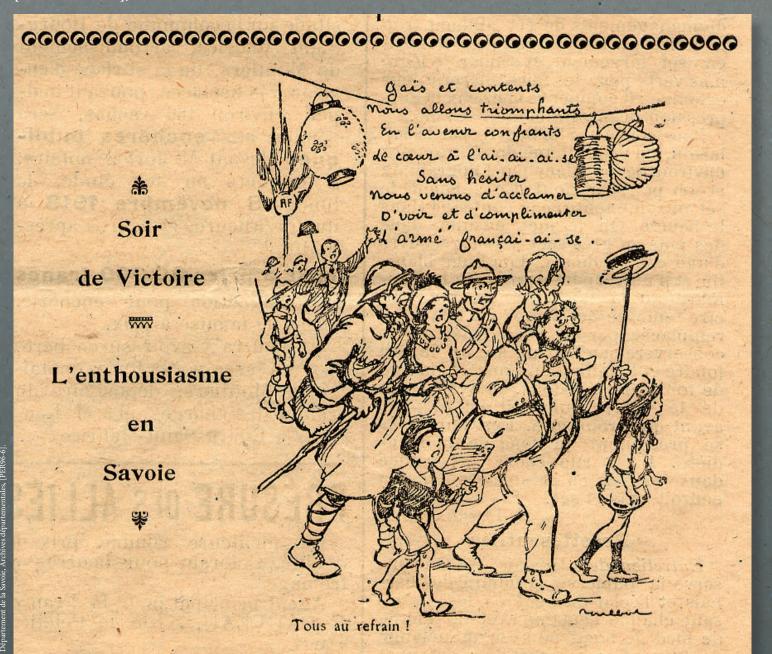
Complément

Sur le site de *L'histoire par l'image* www.histoire-image.org/fr/etudes/novembre-1918-mettre-terme-guerre

page 44 | La Savoie dans la Guerre

C - Réactions civiles, politiques et militaires

DOC. 47 - Tous au refrain! Un soir de victoire en Savoie: dessin extrait du Petit Savoyard. [Auteur illisible], 16 novembre 1918.



Discours prononcé par MM. Antonin Dubost, président du Sénat et Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, pour rendre hommage aux alliés victorieux, 7 novembre 1918.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

DISCOURS

ANTONIN DUBOST

Président du Sénat

STEPHEN PICHON

Ministre des Affaires Étrangères.

Hommage aux Alliés Victorieux

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

M. le Président. — Mes chers collègues, deux de nos Alliés, l'Italie et la Serbie, viennent de conquérir à la pointe de l'épée une partie de leurs frontières légitimes et naturelles.

L'Italie s'était rangée à nos côtés alors que nous représentions le Droit

plus que la Force. Aujourd'hui, le Droit et la Force réunis lui restituent, après des siècles de séparation, ses terres et ses fils irrédents; la France, encore violée et douloureuse, salue son bonheur et ses victoires d'un cœur fraternel. (Applaudissements prolongés.)

chevauchée épique, à la gloire et à la liberté. (Nouveaux applaudissements.)
Petit peuple, dont la grandeur passe désormais celle des empires qui voulaient l'abattre, c'est du même cœur que nous saluons sa joie et sa résurrection! (Fi/s applaudissements).

Et, maintenant, pour l'Italie, pour la Serbie, pour tous les Alliés, la
guerre continue. Elle continuera jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la sécurité
totale dont ils ont besoin, (Très bien !) les garanties nécessaires à la
défense de la liberté et de la riviliantion d'ambandissements.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre des Affaires

M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères. — Ainsi qu'il l'a fait à la Chambre, le Gouvernement s'associe, au Sénat, aux éloquentes

l'a fait à la Chambre, le Gouvernement s'associe, au Sénat, aux éloquentes paroles qui ont été prononcées par le président de l'Assemblée.

La Serbie rentrée dans sa capitale, ayant intégralement reconquis son territoire après des combats où son armée s'est mise au premier rang des vainqueurs; (Très bien et applaudissements).

La Grèce — la Grèce gouvernée par Venizelos (vifs applaudissements) — redeveaue maîtresse des terres qui lui appartiennent, définitivement délivrée du joug intolérable et déshonorant de l'Allemagne, ayant inscrit une nouvelle page de gloire dans ses annales par l'admirable participation de ses troupes à la campagne contre l'ennemi qu'elle avait déjà vaincu il y a cinq ans; (Très lien !) L'Italie noursuivant, avec la collaboration fraternelle de ses compagnons

L'Italie poursuivant, avec la collaboration fraternelle de ses compagnons

L'Italie poursuivant, avec la collaboration fraternelle de ses compagnons d'armes de Magenta et de Solférino, l'achèvement du réve des restaurateurs de son unité détruite et chassant des terres irrédentes l'Autriche défaite et en décomposition; (Très bien ! et applaudissements.)

La Belgique— la glorieuse Belgique (Vis applaudissements) — victime de l'un des crimes les plus ignominieux de l'histoire, (Nouveaux applaudissements) reprenant chaque jour, sous la conduite de son roi, une part du sol qui lui avait été volé (Très bien !) et qu'elle retrouve dans un amoncellement de décombres, mais plus libre et avec des labitants plus fiers, plus intrépides et plus jaloux que jamais de leur complète indépendance:

La Turquie ramenée par la force aux traditions de la politique qui avait fait sa grandeur passée et dont l'abandon aux mains de ses dominateurs allemands a œusé sa déchéance; (Très bien !)

Les nationalités qui furent démembrées au temps où, pour emprunter le mot de Bismarck, c'est-à-dire de l'un des grands vaineus de cette guerre, (Vi/s applaudissements) la force primait le droit, ces nationalités voyant, après des siècles d'oppression, renaitre leur liberté, leur souveraineté et leur antique puissance:

leur antique puissance : La Bohème, la Pologne, la Yougo-Slavie (Très bien ! et applaudisse-

famille des nations libres, dans la ligue des peuples formée pour assurer le salut de la civilisation et pour la préserver à tout jamais des retours de la barbarie; (Très bien t très bien t)

harbarie; (Très bien I très bien I)

Les parlementaires allemands en route pour le front de France, où ils entendront le Chef français des armées alliées, accompagné du Représentant naval de la Grande-Bretagne, leur communiquer les conditions de l'armistice que l'Allemagne neus a sollicités de lui accorder; (Très bien I)

Veilà les résultats acquis des loudroyantes victoires remportées par les Alliés depuis près de quatre mois sur tous leurs fronts de bataille. (Fifs applaudissements.)

apptauaissements.)

Ce n'est pas la paix, ce n'en est que l'aurore, mais c'est une aurore lumineuse qui annonce au monde, pour une heure qui ne saurait être bien lointaine, après les sombres jours que nous avons traversés dans le sang et les ruines, des jours de réparation, de justice et de fraternité. (Nouveaux plaudissements.)

Honneur à ceux qui les ont préparés, messieurs, honneur à nos Alliés à qui nous les devrons pour une grande part. Honneur à nos armées de terre et de mer... (Applaudissements prolongés. — Les membres de la Haute Assemblée se levent et acclament longuement les paroles de M. le Ministre des Affaires étrangères.)

M. de Lamarzelle. - Vive le maréchal Foch

M. Henry Bérenger. - Vivent les poilus !

M. Dominique Delahaye. — Et vive Clemenceau. (Très bien! très

M. le Ministre des Affaires étrangères. - ... Ilonneur à nos armées de terre et de mer qui ont dépassé en valeur et en hérôisme tout ce que connaissait notre histoire, pourtant si féconde en impérissables sou-venirs de gloire militaire, dont la tradition se renoue dans une éclatante venirs de goire mintaire, dont la trantou se renoue dans une extantou victoire, réparatrice des deuils et des douleurs de la Patrie, non plus pour d'éphémères conquêtes, mais pour le triomphe éternel du droit et pour le bien commun de l'humanité. (Acclamations prolongies. — L'Assemblée entière se lève et salue M. le Ministre des Affaires étrangères d'applaudissements

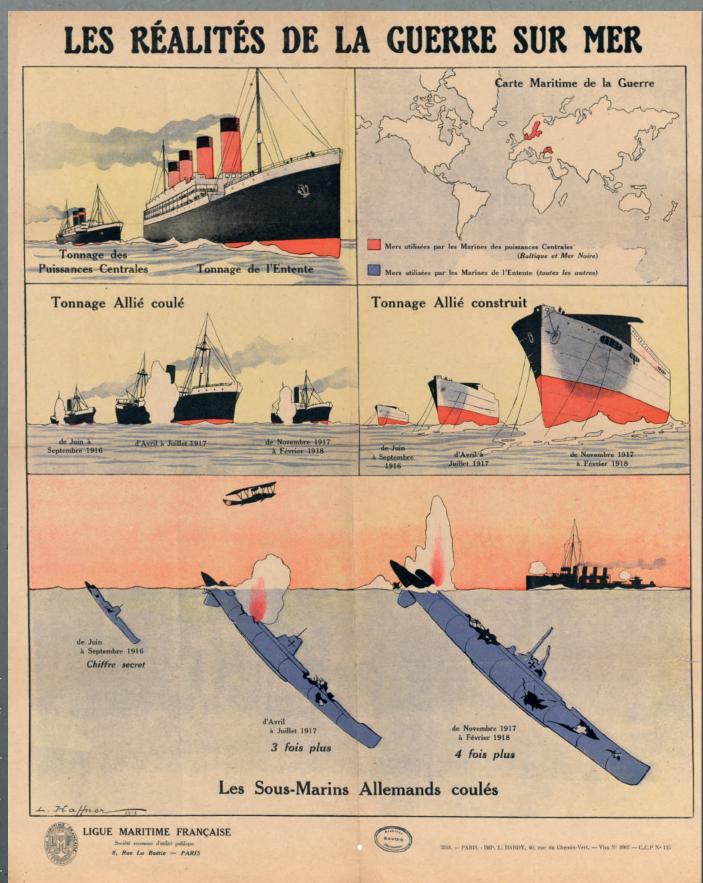
Le Sénat ordonne ensuite l'impression et l'affichage d'un extrait du Procès-Verbal de la Séance contenant les discours de M. Antonin Dubost, Président du Senat et de M. Stephen Pichon, Ministre des Affaires Etrangères.

Antonin DUBOST.

J. CLEMENT, Imprimeur du Senat, Falum du Lusembourg. — 612.

page 46 | La Savoie dans la Guerre La Savoie dans la Guerre | page 47

« Les réalités de la guerre sur mer » : bilan des forces en présence. Dessin de Léon Haffner. Affiche publiée par la Ligue maritime française, 1918.



DOC. 47 à 49:

1) De quelles manières la victoire est-elle célébrée?

Discours prononcé par MM. Couyba, sénateur et Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, pour proposer des résolutions relatives aux crimes et dévastations commis par l'ennemi en pays envahis, 15 octobre 1918.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISCOURS

M. Stephen PICHON

dans la discussion de la proposition de résolution relative aux crimes et dévastations commis par l'ennemi en pays envahis

Antonin DUBOST.





1) Présentez ce document.

2) Quel est le sujet de ce discours?

3) Quelles sont les exactions commises ? Quelle est la réaction des membres du Sénat ?

4) Pourquoi parle-t-on d'« urgence »?

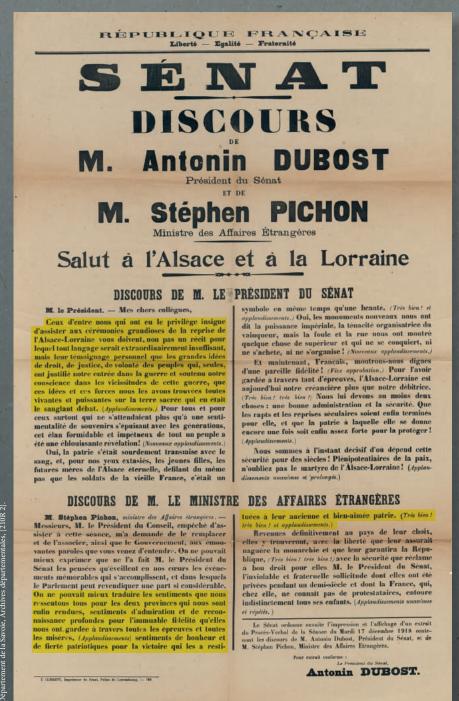
page 48 | La Savoie dans la Guerre

II - Le retour de l'Alsace-Lorraine

En novembre 1918, l'Alsace et la Lorraine reviennent à la France. Après reconquête des villes, une à une, l'armée française contrôle le territoire de l'Alsace et de la Lorraine à partir du 22 Novembre 1918. Ce n'est que le 28 juin 1919 qu'il redevient officiellement français lors du Traité de Versailles.

A - Discours de bienvenue

DOC. 51 - Discours prononcé par MM. Antonin Dubost, président du Sénat et Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, pour saluer l'Alsace et la Lorraine, 17 décembre 1918.



Complément

Sur le site de *L'histoire par l'image* www.histoire-image.org/fr/etudes/novembre-1918-mettre-terme-guerre

B - L' Alsace vue par la France

DOC. 52 - École française en Alsace: carte postale. Éditeur JK, 1915.





DOC. 53 - Type d'Alsacienne: carte postale. Éditeur LL, [1914-1918].



DOC. 51 à 53:

- 1) De quel évènement est-il question?
- 2) D'après les discours, de quoi la France se sent-elle coupable?
- 3) Qu'est-ce qui, dans les passages surlignés, force l'admiration de ces orateurs?
- **4)** Dans les images, comment représente-t-on cette fidélité?
- 5) Peut-on parler ici de propagande?

page 50 | La Savoie dans la Guerre | page 51

A - Hommage aux combattants

DOC. 54 - Discours prononcé par René Renoult, président de la Commission de l'Armée, pour rendre hommage à tous les combattants et à la Patrie, 11 novembre 1918.

> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Extrait du procès-verbal de la séance du Lundi 11 Novembre 1918.

DISCOURS

M. RENÉ RENOULT

Président de la Commission de l'Armée

M. René Renoult, Président de la Commission de de l'armée, rapporteur. — Messieurs, la Commission de l'armée de la Chambre des Députés m'a fait l'honneur de me confier le rapport de la proposition votée par le Sénat ayant pour objet de décerner un honmage national aux Armées et à leurs Chefs, au Gouvernement de la République, au citoyen Georges Clemenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre, au maréchal Foch...

M. Emmanuel Brousse. — Et Joffre?

M. le Bapporteur. — ...au maréchal Foch, généralissime des armées alliées. (Vis applaudissements. — Un grand nombre de députés se lévent.) M. René Renoult. Président de la Commission de

— Un grand nombre de députés se lévent.

M. Lagrosillière. — Le Gouvernement de la République n'y figure pas.

M. le Rapporteur, — La Commission prie la Chambre d'accueillir et de voter, comme elle l'a fait elle-même, sans modification et sans addition, la enemene, sans modification et sans addition, la proposition que le Sénat a votée. (Près bient très bient) Elle demande à la Chambre d'éviter toute modifica-tion qui entrainerait nécessairement le renvoi au Sénat de la proposition amendée et risquerait, en outre, d'amoindrir la manifestation de gratitude, de joie et de fierté nationale à laquelle nous nous trouvous conviés. (Andantissement)

Une proposition de loi, déposée par notre collègue M. Pacaud, et qui tend, comme un amendement de M. Louis Deshayes, à glorifier d'une manière permanente, dans nos écoles et dans nos mairies, nos grands morts de la guerre, a été adoptée d'enthousiasme par la Commission et fera l'objet d'un rapport distinct. (Anniaudissements.)

La présente proposition — c'est ce que la Com-mission de l'armée m'a chargé de signaler à la Chambre — revêt à nos yeux par une partie de sa

Chambre — revêt à nos yeux par une partie de sa teneur, un caractère en quelque sorte symbolique. En effet, à côté de l'hommage personnel que, répondant au sentiment du pays, le texte propose de décerner au citoyen Georges Clemenceau, Président du Conseil, Ministre de la Guerre, au grand Français qui a incarné, à l'heure suprème, les espérances indomptables, le fler génie et la volonté de vaincre, dont la Nation tout entière était pénétrée et soulevée (vifs applauditsements. — MM. les Députés se lévent.);

1889. - HARTINIT, Imprisons to in Chandles are Martin.
2, res Saint-Desort, Farm.

à côté aussi de l'hommage solennel qu'appellent si justement la haute science militaire, l'incomparable maitrise, la netteté et l'énergie des conceptions stratégiques du maréchal Foch, qui a chassé l'ennemi du territoire envahi. (Vis applaudissements répétés.— MM. les Députés se lécent.), le texte glorifie les armées et leurs chefs ainsi que le Gouvernement de la République.

République.

Qu'est-ce à dire, sinon que l'hommage ainsi rendu
va à tous eeux qui ont été et resteront devant
l'Histoire les artisans de la victoire des démocraties
sur l'impérialisme détestable et l'esprit d'hégémonie.

C'est l'hommage dû d'abord au peuple français qui, tout entier, s'est levé pour la défense de son territoire et pour la sauvegarde des libertés du monde.

(Vifs applantissements.)

C'est l'hommage dù aux eombattants, aux héroiques soldats des armées de terre et de mer, si grands, si émouvants dans leur abnégation sublime que notre pensée ne peut les évoquer sans que des larmes emplissent nos yeux et qu'immédiatement apparaisse devant nous le grand devoir de demain, qui est de leur préparer, à eux qui l'ont si bien servie et défendue, une patrie encore plus maternelle, plus aimante et plus douce. (Nouceeux appleudissements.

Tous les Députés se licent.)

plus aimante et plus douce. (Nouceaux applaudissements.

— Tous les Députés se lévent.)

Notre hommage va aussi aux chefs, à la magnifique pléiade de nos grands chefs militaires qui, même aux heures si longues où nos forces étaient inférieures à celles de l'ennemi, ont su, à la Marne, sur l'Yser, à Verdun (Vijs applaudissements.), ajouter d'impérissables victoires, à la gloire militaire de la France à travers les âges et qui, demain, seront tous également flers de déposer leurs paimes de victoire aux pieds de la République triomphante et souveraine. (Nouceaux applaudissements.)

(Nouveaux applaudissements.)

Et puis, c'est, dans notre texte, l'hommage si bien mérité par le Gouvernement du pays, l'hommage dû au noble et inlassable effort d'áction gouvernementale qui, depuis les derniers jours de juillet 1914 jusqu'à l'heure présente, n'a cessé (Applaudissements.), s'inspirant d'un égal et constant dévouement patriotique, d'animer, de vivilier, d'amplifier, pour la victoire finale, les ressources infinies, les forces matérielles et

fices pour écarter d'elle la servitude. (Nouveaux

floes pour écarter d'elle la servitude. (Nouveaux applaudissements)

Enfin — et c'est l'apothéose — l'hommage solennel que nous rendons va à la République (Vifa applaudissements et cris de : Vive la République [m. à la République qui a fait le miracle de la victoire (Nouveaux applaudissements.), à la République qui, pendant quarante-quatre ans, avait donné à la France, dans le monde, une telle situation morale, faite de respect, d'estime et d'affectueuse admiration (Vifa applaudissements.), qu'à l'heure du péril les nobles et fières nations du monde, éprises comme elle de justice et de liberté, se sont dressées à ses côtés pour vaincre ou périr avec elle (Nouveaux applaudissements.); à la République qui, par ses institutions, ses lois, son enseignement, avait formé et trempé l'àme du peuple et magnific l'idée de patrie. (MM. les Députés, debout, applaudissent. — Cris de: Vice la République ?)

Oui, par la République, la Patrie n'était pas

applaudissent.— Cris de: View la lépublique !)

Oui, par la République, la Patrie n'était pas
seulement pour nous la bande de terre sacrée et
aimée sur laquelle nous faisons nos premiers pas
et où nous laisserons nos ossements, le pays adorable
au charme prenant, aux horizons si doux et si purs !

Par la République, la Patrie n'était plus seulement l'évocation radieuse de toutes nos gloires
nationales, de tout ce qui a fait le renom de la
France, de nos grandes chevauchées militaires
d'autrefois comme des étincelantes manifestations de
la nensée, de l'art et du génie francais.

d'autrefois comme des etincelantes manifestations de la pensée, de l'art et du génie français.

Par la République, l'idée de patrie était encore quelque chose de plus beau et de plus grand, c'était le symbole vivant des espérances de lous les opprimés de la terre (applumble ments.); c'était le souvenir toujours présent de nos grandes révolutions débor-dantes de fraternité humaine; c'était le domaine istantible des nèses les else bestée des conjections. intangible des réves les plus hauts, des aspirations les plus nobles de l'humanité, domaine dont nous avions la garde, et où, demain, par la définitive victoire de la démocratic dans le monde, s'épanouiront enfin les idées bien françaises et bien républicaines de justice, de droit et de paix universelle. (rifz applaudissements répetés et prolongés. — Tous les députés se lécent. — L'orateur, de retour à son banc, est félicité par un grand nombre de ses collégues.)

La Chambre ordonne l'impression et l'affichage d'un extrait du procès-verbal de sa séance contenant le discours prononcé par M. RENÉ RENOULT.

Pour extrait conforme:

Le Président de la Chambre des Députes, PAUL DESCHANEL.





DOC. 55 - La Patrie reconnaissante, Une du journal L'Illustration parue en novembre 1918.

DOC. 56 - « Merci ». Dessin de Louis Sabattier* paru dans le journal L'Illustration en novembre 1918.



DOC. 55 et 56:

- 1) Qui sont les personnages représentés? À quoi les reconnaît-on?
- 2) Quel en est le message?

B -Médailles et souvenir

DOC. 57 - La Cocarde du Souvenir, œuvre de la reconnaissance des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie: appel à la générosité publique afin d'assurer une sépulture décente aux soldats [1918].



?

- 1) Quelle est la mission de cette organisation?
- 2) En quoi peut-elle aider les familles des soldats après la guerre?

DOC. 58 - L'œuvre du souvenir de la France à ses marins : appel à la générosité publique. Dessin de Jacques Roger Simon*. 1918.



?

- 1) Présentez ce tableau.
- 2) Quelle est l'attitude du personnage? Quels peuvent être ses sentiments?
- 3) Quel peut être le message de l'artiste?

* voir pages 58 & 59 - Quelques éléments d'histoire des arts

page 54 | La Savoie dans la Guerre | page 55

DOC. 59 - Médaille militaire décernée à Pierre Regairaz, soldat de 1^{ère} classe au 17^e régiment d'infanterie territoriale, par le Grand Chancelier de l'Ordre National de la Légion d'honneur, 24 juin 1924.



DOC. 60 - Gravure commémorative dédiée à Alphonse Baron, 7° régiment de tirailleurs par le livre d'or du dévouement patriotique, [1914-1918].

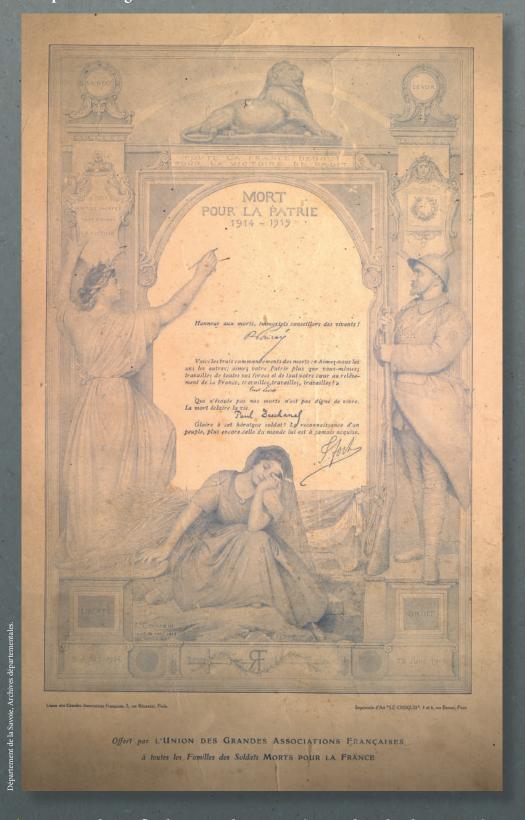


?

DOC. 59 et 60:

- 1) Quelle est la particularité de ces documents?
- 2) De quoi la patrie est-elle reconnaissante?
- 3) Dans quel objectif ces documents sont-ils remis aux familles?

DOC. 61 - Mort pour la Patrie 1914-1919: diplôme offert par l'Union des grandes associations françaises à toutes les familles des soldats morts pour la France. Ce diplôme de mort pour la France fait partie des témoignages de reconnaissance de la Nation aux familles des combattants tués pendant la guerre.





Au cours du conflit, les pertes humaines étant colossales, les autorités nationales ou locales ainsi que la population veulent rendre hommage aux victimes de la guerre.

Dès le 17 avril 1916, une loi instaure un diplôme d'honneur ou d'État à remettre aux familles dont un membre est décédé lors du conflit.

page 56 | La Savoie dans la Guerre | page 57

QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE DES ARTS

Lucien Jonas (doc. 8, 37, 38)

Lucien Jonas est un peintre français né près de Valenciennes (Nord) le 8 avril 1880 et mort le 20 septembre 1947 à Paris. Il étudie à l'École des Beaux-Arts de Paris. En 1911, il obtient le Prix National du Conseil Supérieur des Beaux-Arts pour le tableau « La Consultation ». Il devient en 1915 « peintre militaire attaché au Musée de l'Armée » puis peintre officiel de la Marine en 1916. Fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1929, il a une abondante production, peignant des scènes de la vie quotidienne et des portraits ou participant à de nombreux projets d'envergure comme les décors de l'Exposition universelle de Paris en 1937.

Aide à la mise en œuvre:

L'histoire par l'image

Plusieurs études sont proposées et accessibles par période.

Henri Henriot dit Henri Maigrot (doc. 20 et 21)

Né à Toulouse en 1857, écrivain, dessinateur et caricaturiste, il est aussi connu sous le pseudonyme de Pit. Il collabora au *Journal Amusant* et à *L'Illustration* et fut directeur du *Charivari*.

Lors de la Grande Guerre, il fonde en janvier 1915, le périodique À *la Baïonnette* où il fournit l'essentiel des dessins. Distribué aux Poilus, ce journal qui moquait la « bêtise » des Allemands, participait à la politique de soutien du moral des Français. [Source: Wikipedia]

Aide à la mise en œuvre:

- De nombreux croquis sur le site 87 DIT
- Les dessinateurs
 - 🔊 Henri Henriot, dessinateur humoriste de génie
- ### Article sur ses années à L'Illustration sur le site de L'Illustration www.lillustration.com/H a137.html

Bernard Naudin (doc. 40)

Né à Chateauroux en 1876, mort à Paris en 1946, Bernard Naudin était un peintre, dessinateur, caricaturiste et graveur français. Il suit les cours de l'École des Beaux-Arts de Paris. En 1884, il expose au Salon des Indépendants. Puis il se consacre au dessin et à la gravure, surtout à l'eau-forte. Il collabore aux revues *Le cri de Paris* et *L'Assiette au beurre*.

En 1914, il est mobilisé comme sergent dans l'infanterie. Il devient illustrateur de guerre et montre la vie des tranchées. Son engagement sur le front de l'Aisne lui vaut la Légion d'honneur.

Il est célèbre pour ses représentations de déshérités, de scènes de la vie berrichonne, du monde du cirque, de la musique, de la vie mondaine, du sport... Il réalise également des affiches et des étiquettes. Il illustre des œuvres de Diderot, Edgar Poe, André Suarès, Georges Duhamel, Anatole France... [Source: Wikipédia].

Francisque Poulbot (doc. 16 et 17)

Peintre et illustrateur né à Saint-Denis le 6 février 1879 et mort à Paris le 16 septembre 1946. Plus attiré par le dessin que par les études, il vit à Saint-Ouen où il fréquente les « fortifs », ancien mur d'enceinte démantelé et traîne dans le « maquis », bidonville où vivent nombres de crève-la-faim.

C'est cette misère que Poulbot dessine et qui fait l'objet d'une première publication dans *Le Pêle-Mêle* en 1895. En 1914, il est mobilisé comme de nombreux français mais sera réformé un an plus tard. L'artiste se consacre alors à la propagande patriotique en publiant des affiches parfois acerbes sur les « Boches ». [Source: www.actualitte.com]

Aide à la mise en œuvre:

- **Archives départementales de l'Allier**
- 🧬 service éducatif
- 🔊 activités pédagogiques en ligne
- 🧬 étudier la Première Guerre mondiale
- ## Étude sur le site *L'histoire par l'image*www.histoire-image.org/fr/etudes/enfants-guerre-1914-1918

Louis Sabattier (doc. 56)

Louis Sabattier est un peintre-dessinateur né le 23 mai 1863 à Annonay et mort à Nice en 1935. Il est surtout connu pour sa collaboration au journal *L'Illustration* durant près de 40 ans. La guerre lui inspira des pages d'émotion, de fièvre et d'enthousiasme. Le dessin reproduit (doc. 56) est une estampe parue dans le journal *L'Illustration* le 15 novembre 1918.

Lucien Simon (doc. 58)

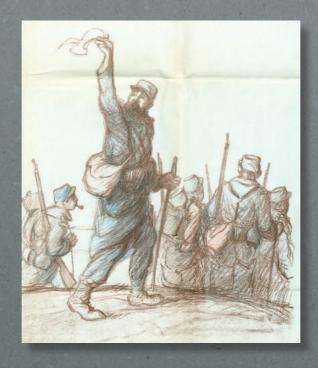
Lucien Simon est né à Paris en 1861 et est mort à Sainte-Marine en 1945. Peintre, aquarelliste, dessinateur et lithographe, il débute au Salon des artistes français de 1881. Ses sujets de prédilection sont la Bretagne et la vie quotidienne. Peintre reconnu, il participe à de nombreuses expositions internationales. Ses toiles sont recherchées par les musées français et étrangers et les riches collectionneurs. En 1917, il est envoyé sur le front pour dessiner les scènes de guerre. Élu à l'Académie des beaux-arts en 1927, il devient peintre officiel de la Marine 6 ans plus tard.

Pour compléter vos recherches:

- **(#)** *centenaire.org*: site de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale qui a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre le programme de commémoration du Centenaire. Nombreuses entrées par mots-clés comme « Premier degré », « second degré », « projets scolaires », « Savoie »...
- **\$\rightarrow\$ 87 DIT**: des documents et des références sur ces artistes et d'autres dans la catégorie *Les dessinateurs*.
- **(#)** *La Grande Guerre en dessin*: un très beau portfolio sur de nombreux autres artistes.

page 58 | La Savoie dans la Guerre | page 59







Département de la Savoie